

## **Compte-rendu de réunion de la Commission Technique Départementale Cyclo sport UFOLEP du CHER du vendredi 18 janvier 2019**

### **Membres de la Commission Technique Départementale Cyclo sport :**

Yves AURAT (SLD Fussy) – Gilles BIEMMI (US Méreau) – Franck CABELLO (Levet TT)  
Hervé DAVID (UC Mehun) – Frédéric DELANOUE (Levet TT) – Xavier DESSACHY (ASEAB)  
Aurélien FOLTIER (VC Sancerrois) – Didier GUÉRIN (ASLD Saint-Doulchard)  
Éric MADER (Cyclisme en Haut-Berry) – Roland MARTINAT (ECOM)  
Alain MIHIET (Cher UFOLEP/USEP) – Laurent MOUSSY (Team Vélo Bourges)  
Philippe PARIS (SLD Fussy) – Jean-Paul PERRUCHE (US Méreau)  
Yvan SAVINA (Team Vélo Bourges) – Cédric THURIOT (CC Vierzon)  
Gilles VERDENAL (CC Savigny-en-Septaine)

### **Présents :** (Feuille de présence jointe en annexe 1)

Yves AURAT (SLD Fussy) – Franck CABELLO (Levet TT) – Hervé DAVID (UC Mehun)  
Frédéric DELANOUE (Levet TT) – Xavier DESSACHY (ASEAB)  
Didier GUÉRIN (ASLD Saint-Doulchard) – Roland MARTINAT (ECOM)  
Alain MIHIET (Cher UFOLEP/USEP) – Laurent MOUSSY (Team Vélo Bourges)  
Philippe PARIS (SLD Fussy) – Jean-Paul PERRUCHE (US Méreau)  
Yvan SAVINA (Team Vélo Bourges) – Cédric THURIOT (CC Vierzon)  
Gilles VERDENAL (CC Savigny-en-Septaine)

**Absents excusés :** Gilles BIEMMI (US Méreau) – Aurélien FOLTIER (VC Sancerrois)  
Éric MADER (Cyclisme en Haut-Berry)

### **✚ Ordre du jour :**

1. Étude des demandes de descente catégorie +60 ans et 4<sup>ème</sup> catégorie A
2. Validation du règlement particulier cyclo sport 2019
3. Informations diverses.

## 1. Examen des demandes de changement de catégorie + 60 ans et 4<sup>ème</sup> catégorie A :

Le Responsable de la CTD, Alain MIHIET remercie de leur présence les membres de la CTD et leur renouvelle ses vœux pour l'année 2019.

Trois commissions de changement de catégorie auront lieu pour la saison 2019. Le 18 janvier 2019 pour les + 60ans et 4<sup>ème</sup> catégorie A, le 26 avril 2019 et le 14 juin 2019 pour les autres catégories.

Les demandes de changement de catégorie suivantes ont été étudiées par les membres de la Commission :

- **Bernard MOREAU** (VC Ligniérois) 2<sup>ème</sup> catégorie → 3<sup>ème</sup> catégorie : **Accepté (\*)**
- **Michel RENAULT** (AC Haut-Berry) 2<sup>ème</sup> catégorie → 3<sup>ème</sup> catégorie : **Refusé**
- **François DUBUT** (AC Haut-Berry) 3<sup>ème</sup> catégorie → 4<sup>ème</sup> catégorie A : **Accepté (\*)**
- **Daniel GALLON** (CC Vierzon) 3<sup>ème</sup> catégorie → 4<sup>ème</sup> catégorie A : **Accepté (\*)**
- **Dominique RAUSA** (SLD Fussy) 3<sup>ème</sup> catégorie → 4<sup>ème</sup> catégorie A : **Refusé**
- **Jacques GIRAUDON** (US Méreau) 4<sup>ème</sup> catégorie A → 4<sup>ème</sup> catégorie B : **Accepté (\*)**
- **Jean-Paul PERRUCHE** (US Méreau) 4<sup>ème</sup> catégorie A → 4<sup>ème</sup> catégorie B : **Accepté (\*)**

### Cas particulier :

- **Laurent THIBAULT** (Loco Sport Vierzon) 3<sup>ème</sup> catégorie → 4<sup>ème</sup> catégorie A : **Accepté (\*)**

### Demande de descente déjà présentée et refusée le 15 juin 2018.

Le coureur ayant effectué 5 courses dont 3 courses dans le département du Cher en 2018 répond au § 9-1-a du règlement particulier de la CTD Cyclo Sport UFOLEP du Cher. La demande a été réétudiée et acceptée.

#### 9 – 1 : CONDITIONS

- a) Tout cycloportif qui souhaite faire une demande de descente de catégorie, devra avoir **participé à un minimum de 5 compétitions** dans sa seule catégorie (**dont 3 au minimum effectuées dans le Cher**)

(\*) Les demandes **Acceptées** prendront effet à partir du **samedi 2 mars 2019**, les conditions seront effectives jusqu'au **lundi 3 juin 2019** inclus conformément au § (Art 9-4), la commission se garde le droit d'appliquer le § (Art 9-2).

Yves AURAT (Responsable des cartes cyclo sport) adressera un courrier au Responsable de club et au cyclo sportif pour notifier sa descente avec un rappel particulier du § 9 du Règlement Particulier de la Commission Technique Départementale Cyclo Sportif du Cher.

**Rappel** : Même si tous les cyclo sportifs de + 60 ans peuvent prétendre à un changement de catégorie inférieure, la CTD se réserve le droit d'appliquer le § 9.2 "Supériorité manifeste" et le § 9.4 "Conséquences d'une descente de catégorie" du règlement de la Commission Technique Départementale pour ne pas accorder une descente systématique à un cyclo sportif dans la catégorie inférieure.

Toutes les autres demandes de changement de catégorie qui ont été adressées à la CTD et ne rentrant pas dans le cadre de la réunion du 18 janvier 2019 (demande de changement de catégorie pour cyclo sportif de 60 ans et plus) seront réétudiées lors de la réunion du 26 avril 2019 si les conditions du § 9-1 b) du Règlement Particulier de la CTD du Cher sont remplies (voir extrait ci-dessous).

## Rappel du Règlement Particulier de la CTD 2019

### 9 – CHANGEMENT DE CATEGORIE :

**IMPORTANT :** La rétrogradation d'un cycloportif doit représenter la constatation avérée d'une difficulté durable à suivre le rythme du peloton dans sa catégorie. Celle-ci n'est pas faite pour permettre à un coureur de descendre sous prétexte de manque de résultats, **pour briller dans la catégorie inférieure en trustant les podiums.**

#### 9 – 1 : CONDITIONS

- a) Tout cycloportif qui souhaite faire une demande de descente de catégorie, devra avoir **participé à un minimum de 5 compétitions** dans sa seule catégorie (**dont 3 au minimum effectuées dans le Cher**)
- b) Pour les demandes de changement de catégorie qui auront **lieu lors de la 1<sup>ère</sup> commission de descente (en avril)**, un minimum de 5 épreuves dans sa seule catégorie (dont 3 au minimum effectuées dans le Cher) sera également nécessaire dans les conditions suivantes :
  - seront prises en compte, 3 compétitions de la fin de saison précédente + **2 compétitions au minimum et obligatoires** depuis le début de la saison en cours.
- c) **Quel que soit l'âge**, toutes les descentes de catégories seront étudiées par la CTD.  
Exp : un coureur de 65 ans ou plus monté en "4<sup>ème</sup>a" en cours de saison devra faire une demande de descente s'il souhaite réintégrer la catégorie "4<sup>ème</sup>b".  
Cette disposition ne sera pas appliquée pour les cycloportifs de plus de 60 ans qui redescendent automatiquement de 1<sup>ère</sup> catégorie (Cf. § 9-3/ a)

La demande de changement de catégorie sera effectuée sur l'imprimé réglementaire en vigueur. Le cycloportif présentera un rapport de motivation circonstancié ainsi que les résultats obtenus au cours de ses participations.

Cette demande devra être visée par le responsable de son club avant d'être adressée à la Commission Technique Départementale.

#### 9 – 2 : SUPERIORITE MANIFESTE

L'application de la supériorité manifeste sera effective lorsque le cycloportif ayant déjà été averti par courrier est récidiviste.

## Rappel du Règlement Particulier de la CTD 2019 (suite)

### 9 – 3 : CATEGORIE DES 60 ANS ET PLUS

- a) Un cycloportif de 2<sup>ème</sup> catégorie de plus de 60 ans **qui accèdent en cours de saison à la 1<sup>ère</sup> catégorie**, redescendra automatiquement la saison suivante en 2<sup>ème</sup> catégorie.
- b) **Avant le 15 Janvier** de chaque année, tout cycloportif de 60 ans et plus pourra présenter une demande de changement de catégorie.  
Cette demande fera l'objet d'une étude par la Commission Technique Départementale qui statuera.

### 9 – 4 : CONSEQUENCES D'UNE DESCENTE DE CATEGORIE

#### **Nouvelle disposition** : Rappel du règlement Régional

Tous coureurs dont la demande de descente aura été acceptée par la CTD montera systématiquement en catégorie supérieure s'il gagne dans les 3 mois qui suivent cette descente.

Cette disposition s'appliquera pour les catégories : 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>a et 4<sup>ème</sup>b, y compris pour les plus de 60 ans pour lesquels la prise en compte effective sera la première compétition de la nouvelle saison sur route.

Cette disposition ne sera pas appliquée pour les cycloportifs de plus de 60 ans qui redescendent automatiquement de 1<sup>ère</sup> catégorie (Cf. § 9-3/ a)

## 2. Règlement particulier CTD 2019

Relecture et validation du Règlement Particulier de la CTD 2019 par les membres de la Commission.

Celui-ci sera commenté lors de la réunion du **mercredi 27 février 2019 en présence des clubs** et sera diffusé à chaque Responsable de Club puis mis en ligne sur le site UFOLEP 18.

### 3. Informations diverses

#### ✚ Demande de cartes cycloport saison 2019 :

Les demandes de cartes cycloport peuvent être faites dès maintenant mais sont à faire **avant le 15 février 2019** à Yves AURAT (cordonnées ci-dessous) exclusivement sur le formulaire réglementaire en vigueur sur le site <http://www.cyclisme-ufolep18.fr> rubrique "Administration" → "Formulaires" (voir annexe 2) dûment renseigné.

**Passée cette date, les cartes cycloport ne seront délivrées que dans un délai compatible avec la réception des documents officiels.**

[aurat.yves@neuf.fr](mailto:aurat.yves@neuf.fr)

14, route de la Dorotherie 18500 MEHUN-SUR-YÈVRE

☎ 02-48-57-20-55 - 📞 06-09-97-41-38

<p>▶ ADMINISTRATION</p>		<p>▶ <b>Formulaires</b></p>
	<p><b>Demande de cartons cycloport ou cyclocross 2018 - 2019</b></p> <p>Les demandes de cartons doivent être effectuées de préférence groupées, <u>avant le 15 Octobre</u> pour les cyclo-cross et <u>avant le 15 Février</u> pour les cartons cycloport. Toute demande complémentaire devra également être effectuée sur ce document.</p>	
	<p><b>Demande de Carte de Compétiteur Cycloport</b></p> <p><b>Pour tout nouveau licencié</b>, la demande de carte de compétiteur devra être renseignée avec précision par l'adhérent. Celle-ci sera jointe à la demande de carton cycloport ci-dessus et envoyée à la CTD du Cher par le responsable de club. Sans ce document, le carton cycloport ne sera pas établi.</p>	

**Toute demande de carte cycloport ne peut se faire uniquement si le demandeur est licencié UFOLEP activité cycloport.**

**Pour tout nouveau licencié**, la demande de **carte de compétiteur** devra être renseignée avec précision par l'adhérent (voir annexe 3). Celle-ci sera jointe à la demande de carton cycloport ci-dessus et envoyée à la CTD du Cher par le responsable de club. Sans ce document, le carton cycloport ne sera pas établi.

#### **Autre précision :**

Au moment de la demande de la "carte de compétiteur", les licenciés "Série 3 FFC" ayant 50 points et moins au classement régional FFC de la saison précédente, devront fournir, à la Commission Départementale concernée la photocopie du classement régional FFC dans lequel apparaît leur classement et leur nombre de points.

Les cartons cycloport seront distribués à chaque responsable de club lors de la réunion du **mercredi 27 février 2019** et non individuellement au cycloportif demandeur.

Fin de séance.

**Prochaine réunion de la CTD + Clubs :**

**- Mercredi 27 février 2019 à 19h00** à l'UFOLEP du Cher, 5 rue Samson – BOURGES.

**+ Ordre du jour :**

1. Début de saison 2019
2. Distribution des cartes cycloport et calendriers 2019
3. Vente d'engagements à effectuer en ligne (Identifiants et/ou codes promo)
4. Lecture du nouveau Règlement Particulier 2019 de la CTD du Cher
5. Questions diverses.

Le Secrétaire

**Xavier DESSACHY**


Le Responsable de la Commission Technique  
Départementale Cycloport UFOLEP du CHER

**Alain MIHIET**

Annexe - 1 -

COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE  
CYCLOSPORT UFOLEP DU CHER 2018 - 2019

FEUILLE DE PRÉSENCE  
RÉUNION DU 18/01/2019

NOM	Prénom	CLUB	Emargement	Absent	Excusé	Non excusé
AURAT	Yves	SLD FUSSY				
BIEMMI	Gilles	US MÉREAU	-----	X	X	
CABELLO	Franck	LEVET TT				
DAVID	Hervé	UC MEHUN				
DELANOUE	Frédéric	LEVET TT				
DESSACHY	Xavier	ASEA BOURGES				
FOLTIER	Aurélien	VC SANCERROIS	-----	X	X	
GUERIN	Didier	ASLD ST DOULCHARD				
MADER	Éric	CYCLISME EN HAUT BERRY	-----	X	X	
MARTINAT	Roland	ECOM				
MIHIET	Alain	CHER UFOLEP/USEP				
MOUSSY	Laurent	TEAM VELO BOURGES				
PARIS	Philippe	SLD FUSSY				
PERRUCHE	Jean-Paul	US MÉREAU				
SAVINA	Yvan	TEAM VELO BOURGES				
THURIOT	Cédric	CC VIERZON				
VERDENAL	Gilles	CC SAVIGNY EN-SEPTAINE				
TOTAL				3	3	





Annexe - 3 -

**DEMANDE individuelle  
d'une carte « Compétiteur cyclo sport »**

1/ NOM ..... Prénom ..... Sexe M ou F  
Date de naissance ..... N° téléphone .....

2/ Si vous avez déjà été licencié(e)  
Nom et adresse de votre dernière association .....

Etiez-vous licencié(e) UFOLEP  et/ou FFC  et/ou FFGT   
Cochez la(les) case(s)

Année de votre dernière licence et votre catégorie dans cette(s) fédération(s) au 31 décembre de cette année-là

UFOLEP Année :  Catégorie :  FFC Année :  Catégorie :  Nombre points :   
FSGT Année :  Catégorie :

Avez-vous pratiqué ou pratiquez-vous ?  
Le duathlon OUI  NON  Le triathlon OUI  NON  Le VTT de compétition OUI  NON

3/ Si vous souhaitez adhérer simultanément à une autre fédération. Laquelle ?  
FFC  FSGT  Autre (précisez) .....

Vous avez (ou allez demander) une licence FFC Catégorie : Pass'Cyclisme  Pass'Cyclisme Open   
3<sup>e</sup> catégorie  Junior

FSGT Catégorie «routes» (précisez) : .....

4/ JEUNE – AUTORISATION PARENTALE  
Je soussigné(e) ....., père, mère ou tuteur (\*), autorise mon  
Enfant (nom et prénom) ..... à pratiquer le cyclisme de compétition au sein de l'Ufolep.  
J'autorise les organisateurs à faire soigner mon enfant et à prendre toutes mesures (y compris une hospitalisation) que nécessiterait son état de santé, conformément aux prescriptions du corps médical consulté.  
A ....., le .....  
Signature

(\* ) Barrer la mention inutile

5/ Après avoir pris connaissance des Statuts de l'UFOLEP et des règlements concernant le cyclo sport UFOLEP, je souhaite obtenir une carte cyclo sport dans l'Association suivante : .....  
Je certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus.  
A ....., le .....  
Signature du demandeur ou de son représentant légal pour les mineurs